

# Marchés publics

## Règlement de la consultation

### Objet de la consultation :

**Marché de travaux en entreprise générale pour la  
réhabilitation du bâtiment A et démolition du  
bâtiment F dans le cadre de la rénovation globale et  
l'extension du Lycée Pierre de Coubertin  
à Meaux (77)**

Numéro de la consultation : 2600140

Marché de travaux

Procédure de passation : Procédure d'appel d'offres ouvert

Date et heure limites de remise des plis :

**jeudi 16 juillet 2026 - 17h30**

## RÉPONSE ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE

### DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN



La présente consultation permet une remise de candidature simplifiée via le formulaire en ligne de candidature DUME

**V 06 07 2026 modifications de la date limite de remise des plis**

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| ARTICLE I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR .....                                                                                       | 3  |
| ARTICLE II – NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR .....                                                                                      | 3  |
| ARTICLE III – OBJET DU MARCHÉ .....                                                                                                            | 3  |
| ARTICLE IV – LIEU D'EXECUTION OU DE LIVRAISON.....                                                                                             | 4  |
| ARTICLE V – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES .....                                                                                                 | 4  |
| ARTICLE VI – DIVISION EN LOTS SEPARES .....                                                                                                    | 11 |
| ARTICLE VII –DELAI D'EXECUTION .....                                                                                                           | 11 |
| ARTICLE VIII – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ .....                                                                                            | 11 |
| ARTICLE IX – DOCUMENTS DE LA CONSULTATION – UTILISATION DE MAXIMILIEN.....                                                                     | 12 |
| ARTICLE X – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....                                                                                  | 14 |
| ARTICLE XI – ANALYSE DES CANDIDATURES .....                                                                                                    | 18 |
| ARTICLE XII – ANALYSE DES OFFRES.....                                                                                                          | 18 |
| ARTICLE XIII – MODALITES DE REMISE DES PLIS .....                                                                                              | 19 |
| RTICLE XIV – FORMALITES A ACCOMPLIR POUR LE SEUL ATTRIBUTAIRE (CANDIDAT INDIVIDUEL OU EN GROUPEMENT) ET LE CAS ECHEANT LES SOUS-TRAITANTS..... | 20 |
| ANNEXE I – ATTESTATION DE VISITE SUR SITE (A JOINDRE LE CAS ECHEANT PAR LE CANDIDAT, AVEC SON OFFRE) .....                                     | 22 |
| ANNEXE II – DEMATERIALISATION DES PROCEDURES.....                                                                                              | 23 |
| ANNEXE III – NOMENCLATURE - FORMAT DES REPONSES POUR LES CANDIDATURES ET LES OFFRES                                                            | 25 |

## Article I – Identification du pouvoir adjudicateur

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE  
2 rue Simone Veil  
93400 Saint-Ouen-sur-Seine

## Article II – Nom et adresse officiels de l'acheteur

Entité Mandataire : AMENAGEMENT 77

Adresse : 2, rue Alfred Nobel

Code postal : 77420

Ville : CHAMPS-SUR MARNE

Pays (autre que la France) : FRANCE

Adresse de courrier électronique (courriel) :  
[mandats@amenagement77.fr](mailto:mandats@amenagement77.fr)

Adresse internet du profil acheteur :  
<https://marches.maximilien.fr>

## Article III – Objet du marché

### 1) Objet du marché :

L'objet de la consultation porte sur les travaux de réhabilitation du bâtiment A et la démolition du bâtiment F dans le cadre de la rénovation globale et l'extension du Lycée Pierre de Coubertin à Meaux (77)

### 2) Type de marché de travaux :

☒ Exécution

☐ Conception-réalisation

### 3) Nomenclature : Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés)

|                        | Codes      | Intitulés                                                                           |
|------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Objet principal :      | 45000000   | Travaux de construction                                                             |
| Objets complémentaires | 45223220   | Travaux de gros œuvre                                                               |
|                        | 45261100   | Travaux de charpente                                                                |
|                        | 45311000-0 | Travaux de câblage et d'installations électriques                                   |
|                        | 45262650   | Travaux de bardage                                                                  |
|                        | 45233140   | Travaux routiers                                                                    |
|                        | 45112500   | Travaux de terrassement                                                             |
|                        | 45232410   | Travaux d'assainissement                                                            |
|                        | 45330000-9 | Travaux de plomberie                                                                |
|                        | 45331000   | Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation |
|                        | 39221000-7 | Equipements de cuisine                                                              |
|                        | 45262660-5 | Travaux de désamiantage                                                             |
|                        | 45421000   | Travaux de menuiserie                                                               |

### 4) Forme du marché :

☒ Il s'agit d'un marché à prix mixte global et forfaitaire pour ce qui concerne les travaux de réhabilitation du bâtiment A et la démolition du bâtiment F dans le cadre de la rénovation globale et l'extension et à prix unitaires pour les travaux de désamiantage qui seront exécutées par application des prix unitaires au BPU aux quantités réellement

exécutées/commandées. Cette partie à bons de commande est conclue conformément à l'article R2162-4-2° sans minimum et avec seulement un maximum fixé à **2 096 978 € HT** sur toute la durée du marché.

Les prix sont révisables ;

## 5) Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la Procédure formalisée d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-1 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'une **procédure ouverte** conformément aux dispositions prévues à l'article R. 2124-2 1° du Code de la commande publique.

## Article IV – Lieu d'exécution ou de livraison

### 1) Lieu d'exécution :

LYCEE PIERRE DE COUBERTIN  
CHAUSSEE DE PARIS  
77100 MEAUX

## Article V – Caractéristiques principales

### 1) Nature et étendue (travaux)

Le lycée Pierre de Coubertin à Meaux créé en 1965 est composé d'un lycée polyvalent et d'un lycée professionnel qui accueillait à la rentrée 2019 environ 2020 élèves dans 78 divisions. Leurs offres de formation réunies constituent un important lycée polyvalent déployant un pôle général et technologique de près de 1450 places et pas moins de 9 filières de formation professionnelle pour 700 places environ.

La présente opération s'inscrit dans une démarche globale qui vise :

- à améliorer l'ensemble des espaces avec une organisation fonctionnelle plus rationnelle, notamment pour le bâtiment A regroupant à lui seul près de 12.000 m<sup>2</sup> de surfaces utiles sur 20.000 m<sup>2</sup> répartis dans les autres bâtiments.
- à développer un pôle des métiers de l'aérien.
- à participer aux infrastructures du pôle de formation.

Voici les objectifs de l'opération :

- Permettre le déploiement complet de la filière aéronautique pour un total de 270 places de formation initiale.
- Mettre à niveau l'ensemble des espaces pédagogiques.
- Qualifier la séquence d'entrée pour l'adapter aux nouveaux effectifs de la cité scolaire afin de garantir une bonne lisibilité des flux et de leur sûreté.
- Intégrer les surfaces pédagogiques de l'Annexe des Fauvettes représentant près de 1460 m<sup>2</sup> de surfaces utiles.
- Regrouper tous les locaux de l'enseignement général dans le bâtiment principal (A) lequel sera totalement rénové.
- Offrir aux élèves et enseignants de bonnes conditions d'accueil en matière d'hébergement et de demi-pension dans des bâtiments adaptés et aux normes en vigueur.
- Construire des surfaces complémentaires aux fonctions de la vie scolaire.
- Mettre en conformité le CDI (bâtiment E) au regard de la loi du handicap
- Redéfinir l'offre des équipements sportives actuelle

Plus particulièrement, la présente consultation porte sur la rénovation du bâtiment A et la démolition du bâtiment F :

- Bâtiment A : (12 187 m<sup>2</sup> de surfaces utiles) Bâtiment composé d'un sous-sol, un niveau en RDC, et de 4 étages.
  - Le Sous-sol regroupera des locaux techniques, un vide sanitaire, et quelques locaux existants non impactés par le projet.
  - Le RDC comportera deux salles de permanence, un foyer, des bureaux dédiés à la vie scolaire (professeurs, élèves, médico-social), et les différentes salles pour l'enseignement technologiques services (formation AAGA, hygiène et stérilisation, PSR).
  - Les étages R+1, R+2, R+3, et R+4 sont dédiés à l'enseignement général et l'enseignement des sciences, avec des salles banales, des salles informatiques, et des salles de travaux pratiques.
- Bâtiment F : (955 m<sup>2</sup> de surfaces utiles) Il s'agit du gymnase actuel situé devant la piste d'athlétisme, qui sera démoli en fin de projet, suite à la construction du bâtiment G, un gymnase plus spacieux et respectant les normes de sécurités actuelles.

A cela s'ajoute dans le cadre de la présente consultation, l'extension du PPMS dans les bâtiments B et E, et la démolition de la salle de musculation.

## **PARTICULARITÉS DE L'OPÉRATION**

Dans le cadre de cette opération, la maîtrise d'ouvrage a souhaité la mise en place :

- D'une **démarche de Qualité Environnementale** conformément aux objectifs de la Région. Ces objectifs portent notamment sur l'efficacité énergétique et l'empreinte carbone des bâtiments concernés par la présente consultation, et traduit par l'atteinte du **niveau E3C2** du label expérimental E+C-.
- De la **technologie BIM** : Utilisée dans les process de préfabrication et souhaitée pour la maintenance future des ouvrages réalisés, cette modélisation 3D a été demandée également pour faciliter une bonne communication et compréhension des travaux vis-à-vis des partenaires du projet et des utilisateurs du lycée.
- De la **démarche LEAN Construction** représentant une alternative aux missions « traditionnelles » d'OPC qui pour la plupart n'apportent pas le résultat attendu. A travers la mise en place de cette méthode, il est recherché une meilleure maîtrise des délais de chantier, avec une mobilisation en amont des différents acteurs (mise en place d'un système d'organisation collaborative), et une anticipation au maximum des différentes problématiques d'un chantier complexe en site occupé.

## **LISTE DES INTERVENANTS**

### **Maître d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est confiée à :

### **Architecte et mandataire** (ainsi que le BIM, la signalétique et le mobilier)

AIA Architectes  
23 rue de Cronstadt, 75015 PARIS

### **Cotraitants**

#### Technique TCE VRD et Fluides / Economie de la construction

AIA Ingénierie  
23 rue de Cronstadt, 75015 PARIS

#### Développement durable /HQE / Déconstruction/recyclage

AIA Environnement,  
23 rue de Cronstadt, 75015 PARIS

#### Ingénierie structure et bois

AIA INGENIERIE  
14 Boulevard Yvonne Poirel, 49000 Angers

Amiante et plomb

STM Ingénierie & Environnement

L'Hermitage – 3 grande rue, 78250 TESSANCOURT-AUBETTE

Cuisiniste

BEGC

101 Boulevard Dalby, 44000 NANTES

Acoustique

Marshall Day Acoustics,

68 boulevard Carnot, 06400 CANNES

**Sous-traitant :**Expertise réemploi

CYCLE UP

4 rue Martel 75010 Paris

En vue de l'exécution des missions suivantes :

- VISA : Examen de la conformité et visa
- AOR : Assistance opérations de réception
- DET : Direction de l'exécution

**Contrôle technique**

Le contrôle technique est confié à BTP Consultants, en vue de l'exécution des missions suivantes :

- Missions de base :
  - la **mission L** portant sur la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables ;
  - la **mission S** portant sur les conditions de sécurité des personnes dans les constructions.
- Missions complémentaires :
  - la **mission P1** portant sur la solidité des éléments d'équipement dissociables des ouvrages visés par la mission L ;
  - la **mission F** relative au fonctionnement des installations.
  - la **mission Ph** relative à l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation
  - la **mission Th** relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie
  - la **mission Hand** relative à l'accessibilité des constructions
  - la **mission ATT Hand** relative à l'accessibilité aux personnes handicapées en fin de travaux
  - la **mission Consuel** relative à la vérification de la conformité des installations électriques préalablement à la mise sous tension.

**Coordination SPS**

La mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, est confiée à Denis THELLIER - BTP Consultants

**Coordination SSI**

La mission de coordination des systèmes de sécurité incendie est confiée à SI PREV.

**AMO BIM**

La mission d'AMO BIM est confiée à PRO BIM.

La démarche BIM est initiée en phase conception, se poursuit en phase exécution et au-delà de la livraison du bâtiment avec l'utilisation d'outil de gestion, d'exploitation et de maintenance liés au BIM.

Des maquettes numériques et les processus BIM associés seront prévus pour l'ensemble des parties constitutives du projet. Les règles régissant l'établissement de cette maquette font l'objet d'un Cahier des charges BIM et d'une charte BIM6D, joint au dossier de consultation.

Le Maître d'Ouvrage qui initie le présent processus BIM s'engage à travailler en mode collaboratif avec le Titulaire conformément aux dispositions du Cahier des Charges BIM, charte BIM6D et de la Convention BIM.

### **Autres intervenants**

En outre, les personnes suivantes interviendront dans le cadre de l'opération :

- L'AMO QE représenté par OASIIS

### **COÛT DES TRAVAUX**

La part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage pour la présente consultation s'élève à **29 700 000 € HT**.

### **CORPS D'ÉTAT**

Le présent marché sera composé des corps d'états suivants :

|                                                          |
|----------------------------------------------------------|
| CE.1 FONDATIONS - GROS OEUVRE                            |
| CE.2 CHARPENTE ET OSSATURE BOIS – CHARPENTE MÉTALLIQUE   |
| CE.3 ETANCHEITE                                          |
| CE.4 BARDAGE - COUVERTURE METALLIQUE                     |
| CE.5 MENUISERIES EXTÉRIEURES - PROTECTIONS SOLAIRES      |
| CE.6 METALLERIE                                          |
| CE.7 MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS – AGENCEMENT – MOBILIERS |
| CE.8 DOUBLAGE – CLOISONS – PLAFONDS SUSPENDUS            |
| CE.9 REVETEMENTS DE SOLS                                 |
| CE.10 PEINTURE                                           |
| CE.11 APPAREILS ELEVATEURS                               |
| CE.12 EQUIPEMENTS DE CUISINE                             |
| CE.13 CHAUFFAGE – VENTILATION – DÉSENFUMAGE              |
| CE.14 PLOMBERIE SANITAIRE - PAILLASSES                   |
| CE.15 ELECTRICITÉ COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES     |
| CE.16 ESPACES VERTS & MOBILIERS                          |
| CE.17 TERRASSEMENTS - VRD                                |
| CE.18 DÉSAMANTAGE & DÉCONSTRUCTION                       |
| CE. 19 REEMPLOI/DECONSTRUCTION SELECTIVE                 |

Le détail est apporté dans le tableau ci-après pour chaque corps d'état.

| Corps d'état                                                    | Synthèse des travaux prévus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CE.1 FONDATIONS – GROS-OEUVRE</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les installations de chantier.</li> <li>- La réalisation des ouvrages de canalisations.</li> <li>- La réalisation de l'ensemble des ouvrages en béton armé : plancher, voiles, poutres, poteaux...</li> <li>- La réalisation des façades finition enduit.</li> <li>- La réalisation d'isolation.</li> <li>- La réalisation d'ouvrages divers : joints, escaliers.</li> </ul>                        |
| <b>CE.2 CHARPENTE ET OSSATURE BOIS – CHARPENTE MÉTALLIQUE</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation des murs et façades à ossatures bois.</li> <li>- La réalisation de charpente métallique notamment pour les préaux.</li> <li>- La réalisation d'un escalier métallique.</li> <li>- La réalisation de plafond bois.</li> </ul>                                                                                                                                                         |
| <b>CE.3 ÉTANCHÉITÉ</b>                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation des étanchéités traditionnelles sur support béton, et sur support bac acier.</li> <li>- La réalisation d'une étanchéité intérieure.</li> <li>- La réalisation des lanterneaux de désenfumage en toiture.</li> </ul>                                                                                                                                                                  |
| <b>CE.4 BARDAGE - COUVERTURE MÉTALLIQUE</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose de bardage en façade.</li> <li>- Le nettoyage de façade.</li> <li>- La fourniture et la pose des bardages métalliques des façades.</li> <li>- Installation des capotages métalliques.</li> <li>- Pose de sécurité antichute.</li> </ul>                                                                                                                                                      |
| <b>CE.5 MENUISERIES EXTÉRIEURES - PROTECTIONS SOLAIRES</b>      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fourniture et la pose des menuiseries extérieures et façades vitrées.</li> <li>- La fourniture et pose des protections solaires orientables.</li> <li>- La fourniture et pose d'ouvrants de désenfumage.</li> <li>- La fourniture et pose de blocs portes extérieures vitrés.</li> </ul>                                                                                                         |
| <b>CE.6 MÉTALLERIE</b>                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation de portes coulissantes.</li> <li>- La réalisation d'escalier métallique.</li> <li>- La réalisation de garde-corps et mains-courantes.</li> <li>- La réalisation de grilles.</li> <li>- La réalisation d'ouvrages divers : trappe, échelles, clôtures...</li> </ul>                                                                                                                   |
| <b>CE.7 MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS – AGENCEMENT – MOBILIERS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation de blocs portes.</li> <li>- La réalisation de trappes et façades de gaines techniques.</li> <li>- La réalisation d'ouvrages bois divers : plinthes, châssis, placards, protections, ...</li> <li>- La réalisation de divers mobiliers : paillasses sèches, tableaux, ...</li> </ul>                                                                                                  |
| <b>CE.8 DOUBLAGE – CLOISONS - PLAFONDS SUSPENDUS</b>            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation de l'ensemble des doublages réalisés principalement avec des complexes sur ossature.</li> <li>- La réalisation des cloisons de distribution</li> <li>- La réalisation des cloisons de séparations</li> <li>- La réalisation des plafonds de différentes conceptions : plaque de plâtre, fibre minérale, et laine de bois.</li> <li>- La réalisation des gaines techniques</li> </ul> |
| <b>CE.9 REVÊTEMENTS DE SOLS</b>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation des supports existants.</li> <li>- Ragréages courant et des marches et contremarches.</li> <li>- Pose de PVC hétérogène acoustiques en lés de classement.</li> <li>- Pose de carrelage grès cérame.</li> <li>- Pose de résine époxy.</li> </ul>                                                                                                                                         |
| <b>CE.10 PEINTURE</b>                                           | <p>La réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La peinture de façade en revêtement semi-épais.</li> <li>- La peinture intérieure acrylique lessivable sur la majorité des murs, cloisons et plafonds pour locaux courants et locaux techniques.</li> <li>- La peinture de sol anti-poussière.</li> <li>- la peinture acrylique anti-graffitis.</li> <li>- des ouvrages divers tels que les couvre-joints.</li> </ul>    |
| <b>CE.11 APPAREILS ÉLÉVATEURS</b>                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation de 2 monte-charges de charge.</li> <li>- La protection de 12 élévateurs en phase chantier.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                |



|                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CE.12 EQUIPEMENTS DE CUISINE</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'installation de l'ensemble de matériels techniques de cuisine CAP : Armoires froides, rayonnages, outils divers pour le déconditionnement, tables en inox, meubles de rangements bas, chariot en inox, lave mains, machine à laver extra large, installation de casiers de vestiaires...</li> <li>- Les mises en service des installations.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>CE.13 CHAUFFAGE – VENTILATION – DÉSENFUMAGE</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation des équipements de la sous-station.</li> <li>- Pose des CTA.</li> <li>- Installation Circuit de batteries chaudes des CTA.</li> <li>- Pose des panneaux rayonnants et de leurs circuits.</li> <li>- Pose des radiateurs à eau chaude et radiateurs électriques.</li> <li>- Unités de climatisation à détente directe.</li> <li>- Raccordements électriques.</li> <li>- Régulation électriques.</li> <li>- Pose de gaines et grilles.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>CE.14 PLOMBERIE SANITAIRE – PAILLASSES</b>               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les raccordements des arrivées d'eau froide depuis le lot VRD des travaux des bâtiments neufs.</li> <li>- La distribution de l'eau froide sanitaire.</li> <li>- La distribution de l'eau chaude sanitaire.</li> <li>- Les fournitures, pose et raccordement des appareils sanitaires et accessoires.</li> <li>- Les évacuations des eaux usées, eaux vannes et eaux pluviales.</li> <li>- Les mises en service des installations.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>CE.15 ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES</b> | <p>La prestation Courants Forts comprendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation du réseau de cheminements.</li> <li>- La réalisation des distributions vers les armoires divisionnaires.</li> <li>- La réalisation des armoires divisionnaires.</li> <li>- La réalisation de la distribution terminale.</li> <li>- La mise en œuvre de l'appareillage (PC, attentes, ...).</li> <li>- La mise en œuvre des luminaires.</li> <li>- La mise en œuvre des équipements d'éclairage de sécurité.</li> <li>- La gestion des alarmes techniques.</li> <li>- Interventions sur transformateur.</li> <li>- Divers travaux annexes.</li> </ul> <p>La prestation Courants Faibles comprendra quant-à-elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'infrastructure Voix Donnée Image.</li> <li>- La sûreté (Contrôle d'Accès, Intrusion, Vidéoprotection).</li> <li>- La communication (vidéophonie).</li> <li>- La distribution de l'heure.</li> </ul> <p>Le présent lot sera également en charge des prestations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurité Incendie.</li> <li>- Gestion Technique du Bâtiment.</li> </ul> |
| <b>CE.16 ESPACES VERTS &amp; MOBILIERS</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux préparatoires.</li> <li>- Protection des arbres existants.</li> <li>- Remplissage de terres végétales.</li> <li>- Plantation d'arbres et de végétaux.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>CE.17 TERRASSEMENTS – VRD</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage du terrain.</li> <li>- Terrassement et évacuation des déblais.</li> <li>- Création de nouveaux réseaux d'assainissement.</li> <li>- Réalisation des voies d'accès chantier et provisoires, des aires de stockage.</li> <li>- Clôture des espaces existants à préserver durant le chantier.</li> <li>- Clôture propre à l'intervention du lot pour les terrassements du bâtiment.</li> <li>- Clôture propre à l'intervention du lot pour la réalisation des aménagements et espaces extérieurs (voie d'accès et de desserte, stationnements, cheminements piétons, espaces verts, ...).</li> <li>- Travaux de branchements provisoires pour chantier.</li> <li>- Mise en place d'un éclairage provisoire.</li> <li>- Mise en place de signalisation provisoire de chantier.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

|                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CE.18 DÉSAMANTAGE &amp; DÉCONSTRUCTION</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La préparation, l'organisation, les contrôles et les protections pour les travaux du présent lot.</li> <li>- Travaux de curage des bâtiments A, R, F, Salle de musculation.</li> <li>- Travaux de désamiantage des bâtiments A, R, F, Salle de musculation.</li> <li>- Travaux de déconstruction des bâtiments A, R, F, Salle de musculation.</li> <li>- Gestion des déchets (conditionnement, acheminement en centre de tri spécialisé.</li> <li>- Rapport de fin de travaux.</li> </ul>                                                                                                                |
| <b>CE.19 - REEMPLOI/DECONSTRUCTION SELECTIVE</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les éléments évoqués ci-dessus dans les différents lots feront l'objet d'une déconstruction sélective dans les bâtiments A, R, F, salle de musculation, de manière à les réutiliser en réemploi in-situ, mais également via du réemploi ex-situ.</li> </ul> <p>Il s'agira notamment de : portes, murs en béton, dalles de faux-plafonds, goulotte électriques, fenêtres en aluminium équipements de sanitaires tels que WC, vasque, mitigeurs, mais aussi garde-corps, CTA double flux, mobiliers d'ameublement, mobilier de décoration, mobilier spécial tels que les paillasse de laboratoire, ...</p> |

2) **Options** Sans objet.

3) **Variante** : Sans objet

4) **Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s)** : Sans objet

#### 5) Possibilité de recourir à un marché de prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire, en application de l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence. Les prestations pouvant faire l'objet de cette clause porteront plus spécifiquement sur les corps d'état suivants :

CE15 – ELECTRICITE COURATS FORTS ET FAIBLES

CE 17 TERRASSEMENTS – VRD

CE 18 DÉSAMANTAGE & DÉCONSTRUCTION.

#### 6) Conditions particulières d'exécution du marché :

- Clause environnementale portant sur les déchets, le réemploi, l'économie circulaire,
- Charte chantier à faible nuisance
- Clause processus BIM

#### 7) Clause sociale d'insertion obligatoire :

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Région Île-de-France a décidé de faire application des dispositions des articles L2112-2 à L2112-4 du code de la commande publique en incluant dans ce marché public une clause sociale d'insertion obligatoire.

Le candidat doit réaliser dans le cadre de l'exécution du marché, une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Cette clause est applicable aux lots qui seront identifiés dans l'article 1.7 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le CCAP précisera à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion, ainsi que **11 090 heures**

## Article VI – Division en lots séparés

**Prestations divisées en lots :** ☒ non

La Région Ile-de-France en tant qu'acheteur entend recourir à l'entreprise générale sur le fondement de l'article L2113-11 du Code de la commande publique car la dévolution en lots séparés est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement onéreuse la réalisation de l'opération. Les contraintes liées à l'opération sont les suivantes :

- Les demandes du programme environnemental notamment liées au niveau de matériaux biosourcés à mettre en œuvre et au label E3C2 ;
- Les exigences portées par un projet développé en BIM ;
- Les objectifs de réemploi fixés pour cette construction ;
- L'exécution des travaux en site occupé avec des contraintes de maintien en exploitation majeures et des objectifs de livraison impératifs : Rentrée scolaire 2029. En parallèle la Région Ile de France déploie un investissement conséquent pour des bâtiments provisoires nécessaires au maintien de l'activité scolaire, le temps des travaux.
- La reprise en sous œuvre et structurelle du bâti
- La réalisation des différents corps d'état évoqués à l'article V en simultané

## Article VII –Délai d'exécution

**1) Délai d'exécution :** En 24 mois à compter de l'ordre de service de démarrage de la préparation de chantier.

Ce délai inclut les différentes périodes de préparation de chantier de 2 mois.

Les travaux seront à réaliser en site occupé, sans entraver le fonctionnement du lycée et en limitant au maximum les gênes que peuvent engendrer un chantier : nuisances sonores, gêne du trafic, poussières, etc. Tout au long du chantier, une attention particulière de l'entreprise travaux sera demandée pour garantir l'étanchéité des zones chantier par rapport aux zones Lycée.

**2) Date prévisionnelle de commencement des travaux :** mai 2027

Le délai d'exécution court à compter du premier ordre de service. Pour les travaux, il comprend la période de préparation. Il se termine à la date d'effet de la réception et ne comprend pas la période de garantie de parfait achèvement d'un an.

## Article VIII – Conditions relatives au marché

**1) Cautionnement et garanties exigés :**

Une avance sera accordée au titulaire dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, sauf renonciation expresse dans l'acte d'engagement.

Il est exigé une garantie à première demande en contrepartie de l'avance.

Le maître d'ouvrage n'accepte pas qu'une caution personnelle et solidaire remplace la garantie à première demande.

Une retenue de garantie de 5,00% du montant initial du marché (augmenté le cas échéant du montant des avenants) sera constituée. Le titulaire pourra remplacer la retenue de garantie par une garantie à première demande. Cette garantie à 1ère demande ne peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

**2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

Financement prévu par une autorisation de programme affectée par délibération de l'assemblée régionale n° :

- CP 2019-457 du 17 octobre 2019
- CP 21-026 du 21 janvier 2021
- CP 22-279 du 11 juillet 2022

- CP 23-048 du 25 janvier 2023
- CP 2023-337 du 21 septembre 2023
- CP 24-119 du 28 mars 2024
- CP 25-017 du 30 janvier 2025

Le paiement s'effectue par mandat administratif. Le délai de paiement maximum est fixé à trente (30) jours à compter de la réception des justifications fournies par le titulaire conformément au CCAP.

Le dépassement de ce délai global de paiement ouvre, de plein droit et sans formalité pour le titulaire, le bénéfice d'intérêts moratoires dont le taux sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points.

Au titre de ces intérêts moratoires, et en plus des intérêts calculés ci-dessus, l'opérateur économique concerné a droit à une indemnité forfaitaire de 40 €.

### 3) Dispositions relatives au groupement d'opérateurs économiques :

Les opérateurs économiques groupés peuvent se porter candidats sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint.

Durant l'exécution du marché, le mandataire d'un groupement conjoint est solidaire de chacun des membres pour les obligations contractuelles à l'égard de la Région.

### 4) Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements :

☒ non

### 5) Réalisation d'une visite sur site : ☒ oui (obligatoire)

Les conditions de réalisation de la visite sur site, à l'adresse précisée à l'article IV, sont les suivantes :

La première visite se tiendra le mercredi 22 avril 2026 à 10h.

Une seconde visite se tiendra le mercredi 06 mai 2026 à 10h.

Aucune autre visite ne sera organisée. Les candidats n'ont pas à se présenter aux deux visites pour remplir l'exigence de visiter les lieux, seule une visite suffit.

La réalisation de la visite sur site donne lieu à la délivrance d'une attestation que le candidat insère dans son offre. Un modèle d'attestation de visite est annexé au présent Règlement de la consultation.

## Article IX – Documents de la consultation – utilisation de Maximilien

### 1) Contenu du dossier de la consultation

- Le présent règlement de consultation et ses annexes (DC1, DC2, attestation sur l'honneur)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes (DC4, acceptation du calendrier prévisionnel d'exécution des travaux)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes :
  - Annexe RGPD
  - La Charte de chantier de la Région Ile de France
  - La Charte graphique de la Région Ile de France
  - Le cahier des charges « câblage » - référentiel ET1 version 2020
  - Les plans géomètre
  - L'étude de sol G2 PRO
  - L'étude de pollution des sols
  - L'analyse environnementale de site
  - Rapport d'étude de délimitation des zones humides
  - Diagnostic réseaux et plans associés
  - Diagnostic phytosanitaire

- Diagnostic amiante
- Diagnostic plomb
- Diagnostic structure
- Diagnostic acoustique
- Tableau de surfaces existantes
- DOE de la salle de musculation
- La déclaration des travaux concessionnaires (DT)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux
- L'arrêté de l'autorisation travaux et ses annexes
- Le Rapport Initial du Bureau de Contrôle (RICT)
- Le cahier des charges SSI
- Documents cadres du BIM (dans l'ordre de priorité suivant) :
  - Charte BIM 6D et annexes
  - Le cahier des charges BIM du projet et ses annexes
  - La convention BIM et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques Particulières Commun (CCTPC) et ses annexes listées ci-après :
  - Notice d'organisation de chantier
  - Note sur le SEDI
  - Note sur la constitution du dossier des ouvrages exécutés (DOE)
  - Note d'organisation de chantier de la direction de travaux (N.O.D.T)
  - Note d'organisation de la synthèse architecturale & technique
  - Protocole de contrôle d'essais et de réception des ouvrages et installations
  - Procédure de mise en place du contrôle qualité
  - Charte chantier à faible nuisance
  - Cahier des charges du test d'étanchéité à l'air
  - Clause commune réemploi
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) pour chaque corps d'état séparés et leurs annexes listées ci-après :
  - Liste matériel cuisine
  - Référentiel ET1\_2020
  - Référentiel Sécurité
  - Conception Lumière
  - Exemple Sommaire
  - Implantation Appareillage
  - Diagnostic Sono bât B et E
  - Tableau des portes Bois
  - Tableau des portes Métal
  - Tableau des portes Aluminium
  - Tableau des portes bois
  - Limites de prestations avec lot cuisine et préconisations pour la construction d'une cuisine
  - Annexe CCTP désamiantage
  - Annexe CCTP plomb
  - Annexe CCTP réemploi
  - Tableau de localisation des finitions
  - Notice Acoustique
  - Note de calcul de rétention des EP figurant dans le DLE (Dossier Loi sur l'Eau)
  - Bilan de puissance
  - Note complémentaire sur la continuité de service en phase chantier
  - Note performance de l'enveloppe
  - Tableau de suivi des surfaces
  - Notice architecturale et paysagère
  - Notice d'accessibilités aux personnes handicapées
  - Notice de sécurité incendie
- Les pièces graphiques techniques, architecture, paysages et autres
- Les maquettes BIM de conception au format IFC
- Plan général de coordination établi par le coordonnateur S.P.S. (PGC)
- Cadre de réponse du mémoire technique du titulaire du marché
- Cadre de réponse BIM du titulaire du marché
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (les quantités de la DPGF ne seront pas contractuelles pour respecter les dispositions du présent marché global et forfaitaire)
- Le bordereau des prix unitaires (B.P.U.).

- 2) Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration : ☐ oui ☒ non
- 3) Condition d'obtention du DCE hors profil acheteur : Sans objet
- 4) Modalités de communication avec les candidats durant toute la procédure

Les candidats sont avisés que les moyens de communication susceptibles d'être utilisés par la Région dans le cadre de cette consultation est l'email via la plateforme Maximilien

**Avant la remise des plis, la faculté pour les candidats de poser des questions sur la présente consultation, leur est ouverte jusqu'à 9 jours avant la date limite de remise des offres : il leur sera répondu au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.**

## Article X – Présentation des candidatures et des offres

**Nous vous informons qu'une attention particulière sera apportée au respect par les candidats du formalisme de la présentation de leur candidature, telle qu'annexé au présent règlement de la consultation (Annexe III du RC « Nomenclature - Format des réponses pour les candidatures et les offres »).**

Les candidatures et les offres des candidats seront **entièrement rédigées en langue française**.

Le candidat peut présenter sa candidature de manière simplifiée avec le DUME. Il complète alors le formulaire DUME et ajoute toutes les pièces relatives à l'aptitude professionnelle, capacité économique et financière et capacités techniques et professionnelles pour lesquelles le logo DUME  n'apparaît pas. Des informations concernant DUME sont disponibles en Annexe II du présent Règlement de Consultation « Dématérialisation des procédures ».

Les données à caractère personnel transmises dans le cadre des candidatures et/ou des offres (par exemple le contenu des CV), seront utilisées strictement pour l'analyse des candidatures et/ou des offres de la présente consultation

### A) Documents relatifs à la candidature

#### 1° - Document d'identification

☒  ou la **lettre de candidature dûment remplie** (sur le modèle figurant dans le formulaire [DC1](#)) **et comprenant la déclaration sur l'honneur** (relative aux cas d'exclusion) conforme à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique :

« Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

1° Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux [articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail](#) ; »

#### 2° - Conditions de participation tenant à l'aptitude professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles des candidats :

##### A. Aptitude

☒ Inscription sur un registre professionnel pertinent ([fournir un récépissé de déclaration d'activité](#))

##### B. Capacité économique et financière

- ☒ Chiffre d'affaires annuel général sur les 3 derniers exercices
- ☒ Chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité sur les 3 derniers exercices
- ☒ Création de l'opérateur économique
- ☒ Assurance contre les risques professionnels



### C. Capacité technique et professionnelle

- ☒ Titres d'études et professionnels
- ☒ Effectifs moyens annuels sur les 3 derniers exercices
- ☒ Description de l'outillage, matériel et de l'équipement technique qui sera utilisé pour l'exécution du marché
- ☒ Mentionnez la part du marché que vous allez éventuellement sous-traiter
- ☒ Décrivez les principaux travaux exécutés antérieurement sur les 5 derniers exercices

### D. Dispositifs d'assurance de la qualité et normes de gestion environnementale

- ☒ Détail des certificats établis par des organismes indépendants concernant les normes d'assurance de la qualité

### GROS ŒUVRE

- Qualification Qualibat 2112 – Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée) ou équivalent

### DECONSTRUCTION

- Qualification Qualibat 1112 – Démolition – déconstruction (technicité confirmée) ou équivalent
- Qualification Qualibat 1161 Travaux de curage E.C.\* Opération de curage de constructions existantes, en vue d'une restructuration ou d'une réhabilitation ou équivalent.

### AMIANTE

- Qualification Qualibat 1552 – Traitement de l'amiante ou équivalent

**Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques ou financières, le candidat peut présenter sa candidature en groupement avec d'autres entreprises.**

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale ; il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés dans l'avis de publicité et dans le présent règlement de la consultation.

- **La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen de preuve équivalent, ainsi que par les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.**
- **En application de l'article R2143-12 du code de la commande publique, le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces opérateurs (sous-traitance ou autres).** En cas d'utilisation de cette faculté, le candidat doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et doit apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié avant l'attribution du marché, en particulier par une attestation de mise à disposition de moyens dûment signé par le représentant habilité de l'opérateur sur lequel la candidature s'appuie.  
Si répondez via le DUME et décidez de sous-traiter une partie du marché ou de recourir aux capacités de sous-traitants pour exécuter une partie du marché, chaque sous-traitant devra remplir un DUME.

### **B) Documents relatifs à l'offre**

- **Acte d'engagement (AE) dûment complété**, et la part de marché que l'entreprise a l'intention de sous-traiter.
- **Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) complété**
- **Le cadre du bordereau des prix unitaires (B.P.U.) complété**
- **Le mémoire méthodologique, qui respectera le cadre de mémoire technique demandé**, et qui comprendra à minima des informations concernant :
  - La méthodologie de la phase de préparation de chantier jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement prenant en compte la contrainte de travaux en site occupé



- Moyens humains dédiés à ce chantier (organigramme : responsables étude, travaux, encadrement) et moyens matériels
- Méthodologie d'exécution,
- Phasage et organisation de chantier garantissant la continuité de fonctionnement du lycée pendant les travaux,
- Tableau récapitulatif l'ensemble des références de produits mises en œuvre avec fourniture des fiches techniques si les produits sont différents de ceux précisés au DCE, pour démontrer leur équivalence.
- La prise en compte des enjeux calendaires par l'emploi de la démarche Lean construction :
  - Proposition d'un planning prenant en compte les spécificités du projet et les dates jalons de livraison des différents bâtiments
  - Note précisant : le nombre d'équipe, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, sous-traitance éventuelle.
- La méthodologie consacrée au réemploi et précisions sur la part de réemploi des matériaux envisagés. L'entreprise devra fournir :
  - Le mémoire technique réemploi :
    - Moyens humains dédiés (Identification du référent économie circulaire au sein de l'entreprise accompagné du CV), techniques et matériels mis en œuvre (organigramme, schéma opérationnel, plan d'installation de chantier...)
    - Méthodologie décrivant les interfaces entre l'entreprise et les autres intervenants du projet (ses potentiels sous-traitants, l'équipe de conception, la MOA, les entreprises titulaires des autres corps d'état) et précisant le processus de recherche de preneurs dans le cadre d'un réemploi ex-situ et la méthodologie d'identification de gisement et d'approvisionnement extérieur en matériaux de réemploi.
  - Précisions des opérations spécifiques liées au réemploi sur le PIC (Plan d'installation de chantier) et intégration des opérations spécifiques liées au réemploi dans le planning
- La prise en compte des aspects environnementaux : au regard de la charte de chantier faible nuisance, et des objectifs environnementaux (HQE, E3C2, RE2020) fixé dans le cadre du projet.
- La prise en compte du processus BIM : les pièces ci-dessous doivent être transmises par le candidat :
  - Un protocole BIM (3 pages au maximum) devra décrire les moyens techniques organisationnels BIM et les méthodologies qui seront mis en place pour répondre aux objectifs et cas d'usages BIM et devra traiter à minima les points détaillés ci-après :
    - Présentation et organisation de l'équipe BIM
    - Description du processus BIM en phase Réalisation
    - Organisation de la maquette numérique
    - Méthodologie de production de la maquette numérique (modélisation / données), de contrôle de la maquette numérique et de livraison de la maquette numérique
    - Processus de collaboration et d'échange d'information (moyens/outils utilisés et leur description)
    - Logiciels et version utilisés par l'équipe BIM
  - Le cadre de réponse BIM complété

#### - L'attestation de visite de site

**NB :** Le candidat ne doit pas remettre en accompagnement de son offre le CCAP, le CCTP, le CCP ou le règlement de la consultation, seuls faisant foi ceux détenus par l'administration.

Délai minimum de validité des offres : 8 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Le délai se compte de date à date : il s'achève le même jour que celui du départ mais d'un autre mois (le dernier du délai). Si le dernier jour du délai n'existe pas (30 février, 31 juin, etc.), il est prolongé au 1er jour du mois suivant (ex : délai de 4 mois à compter du 31/10/2021 = 01/03/2022).

#### Cohérence de l'offre

Toute anomalie ou insuffisance qui apparaîtrait au soumissionnaire dans le cahier des charges ou l'exécution prévue ainsi que toutes erreurs ou omissions dans les quantités prévisionnelles, imprécisions et contradictions des plans, coupes, détails et pièces écrites définissant la prestation et les limites de prestations, (enchaînement des tâches, prestations manquantes ou redondantes telles que décrites dans la consultation), doivent être signalées au



plus tard, à la remise de l'offre. A l'échéance du délai, l'entrepreneur est réputé avoir vérifié et accepté le dossier de consultation et ne pourra se prévaloir de telles erreurs lors de l'exécution du marché.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global forfaitaire, le candidat, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En ce qui concerne les prix unitaires, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront également rectifiées et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération.

### **Informations relatives à la protection des données individuelles**

Les données renseignées dans l'offre du candidat doivent être adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard de son objectif à savoir répondre au marché public lancé par la Région Ile-de-France. Ces informations doivent en outre être objectives, licites, exactes et complètes. Il convient d'éviter toute appréciation personnelle ou jugement de valeur, ainsi que tout commentaire portant sur le comportement ou les traits de caractère d'une personne. Que les informations vous concernent ou concernent d'autres personnes, les données relatives à la santé, à la religion, aux opinions politiques, syndicales et philosophiques, aux origines ethniques, ainsi qu'aux sanctions et condamnations ne doivent pas être renseignées dans l'offre du candidat.

## Article XI – Analyse des candidatures

Sont éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires, qui ne disposent pas de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle ou dont la capacité économique et financière, les capacités techniques et professionnelles paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

## Article XII – Analyse des offres

Conformément à l'article R2161-4 du code précité, la Région peut décider d'examiner les offres avant les candidatures.

Conformément à l'article R2152-2 du code précité, la Région peut décider d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres, sans en modifier les caractéristiques substantielles, dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Les offres des opérateurs économiques sont analysées au regard des documents relatifs à l'offre.

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

| Critères            | Pondération | Sous-critères                                                                                                                                                                   | Pondération |
|---------------------|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1) Prix             | 60%         | 1.1 Evalué au regard de la DPGF                                                                                                                                                 | 57 %        |
|                     |             | 1.2 B.P.U amiante/déconstruction<br>(montant du BPU après application du DQE – néanmoins celui-ci n'a pas de valeur contractuelle et n'est qu'une estimation pour l'analyse).   | 3 %         |
| 2) Valeur Technique | 40%         | 2.1 - Méthodologie de la phase de préparation de chantier jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement prenant en compte la contrainte de travaux en site occupé | 16%         |
|                     |             | 2.2 – Prise en compte des enjeux calendaires par l'emploi de la démarche Lean construction                                                                                      | 8%          |
|                     |             | 2.3 – Méthodologie consacrée au réemploi et précisions sur la part de réemploi des matériaux envisagé.                                                                          | 6%          |
|                     |             | 2.4 – Prise en compte des aspects environnementaux                                                                                                                              | 4%          |
|                     |             | 2.5 - Prise en compte du processus BIM                                                                                                                                          | 6%          |

Pour le critère Prix, en cas de pluralité d'offres, les notes sont calculées selon la formule suivante :

*Note de l'offre à noter = (Prix de l'offre moins disante acceptable régulière / Prix de l'offre à noter) x Note maximale*

Pour le critère Note Méthodologique, en cas de pluralité d'offres, le candidat qui obtient la meilleure note se verra attribuer la note maximale allouée à ce critère. Les notes des autres candidats seront recalculées selon la formule suivante :

*Note définitive de l'offre à noter = (Note initiale de l'offre à noter / Note initiale de l'offre ayant obtenu la note la plus élevée) x Note maximale possible*

## Article XIII – Modalités de remise des plis

Les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre doivent être transmis **obligatoirement par voie électronique**.

Les plis remis (ou dont l'avis de transmission électronique est délivré) après la date et l'heure limite fixées pour le présent règlement, ainsi que les plis contenant un virus, ne sont pas retenus. Ils sont alors détruits.

### 1) Dépôt du pli électronique

Les entreprises souhaitant se porter candidates doivent faire parvenir leur pli via la plateforme Maximilien. Les plis envoyés par télécopie et par e-mail ne seront pas acceptés.

Chaque candidat déposant un pli doit posséder un compte utilisateur propre à son numéro de SIRET et s'identifier. Un candidat ne peut déposer un pli pour le compte d'un autre candidat.

Pour déposer un pli, il faut :

- Accéder à la consultation et cliquer sur "Répondre à la consultation" (Onglet « Dépôt »)
- Transmettre votre réponse électronique :
  - Avec DUME 
    - Renseigner votre DUME en ligne et joindre vos documents **ou** fournir votre DUME en pièce libre
    - Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l'offre
  - Sans DUME
    - Joindre l'ensemble des pièces relatives à la candidature et à l'offre
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, cliquer sur « valider »  
Reportez-vous à l'Annexe II du présent règlement de la consultation pour des informations sur la dématérialisation et les différentes recommandations quant au dépôt des plis électroniques.

### 2) Copie de sauvegarde

Le candidat peut faire parvenir une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou bien sur support papier. **La copie de sauvegarde doit également être réceptionnée avant la date et heure limite de remise des offres (indiquée en page de garde).**

- Sur support papier : le dossier devra comprendre les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre.
- Sur support électronique : le dossier devra comprendre les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre.

Cette copie de sauvegarde devra être transmise sous pli scellé et comporter la mention suivante :

« Copie de sauvegarde  
[Nom du candidat]

Appel d'offres n° 2600140 - Marché de travaux pour la rénovation du bâtiment A et démolition du bâtiment F pour la rénovation globale et l'extension du Lycée Pierre de Coubertin à Meaux (77)»

Ce pli sera adressé en recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé aux adresses ci-dessous :

**REGION ILE DE FRANCE**  
**2, rue Simone Veil**  
**93400 SAINT-OUEN**

Horaires de réception des plis : de 9H à 12H et de 14H à 17H, du lundi au vendredi

## Article XIV – Formalités à accomplir pour le seul attributaire (candidat individuel ou en groupement) et le cas échéant les sous-traitants

### 1) Signature de la candidature et de l'offre

Le candidat proposé à l'attribution du marché est sollicité pour **signer sa candidature (déclaration sur l'honneur relative aux cas d'exclusion)** conformément à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique, attestation de mise à disposition de moyens de tiers, le cas échéant) **et son offre (acte d'engagement)** et, le cas échéant, réponse(s) aux demandes de précisions) manuscritement conformément aux prescriptions suivantes :

- **Sont fournis les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager l'opérateur, si la personne signataire n'en est pas le représentant légal.**
- En cas de mise à disposition de moyens en application de l'article **R2142-3 du code** précité, l'attestation signée en bonne et due forme par l'opérateur mettant ses moyens à disposition de l'attributaire
- En cas de groupement d'opérateurs, le mandataire devra fournir un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Chacun des membres du groupement produit la déclaration sur l'honneur relative aux cas d'exclusion, dûment signée par le représentant légal de l'opérateur ou une personne habilitée (pouvoirs à fournir le cas échéant).

En cas de sous-traitance déclarée dans la candidature ou l'offre de l'attributaire, est à fournir la déclaration de sous-traitance, suivant le modèle annexé au présent RC, signée par les représentants légaux de l'attributaire et du sous-traitant ou par des personnes habilitées (pouvoirs à fournir le cas échéant).

### 2) Remise des documents suivants par le candidat individuel ou chaque membre du groupement :

- a) Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L. 241-1 du code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L. 243-2 du code des assurances ainsi que toute assurance mentionnée dans le cahier des charges ;
  - b) Les **preuves relatives aux cas d'exclusion** conformément aux dispositions de l'article R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique (les documents fournis doivent être datés au plus près de la date de la demande) :
- **Certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts** listés ci-après, délivré par l'administration fiscale dont relève le candidat <http://www.impots.gouv.fr/> (la situation est appréciée au dernier jour du mois précédant la demande de délivrance de l'attestation) :
    - L'impôt sur le revenu
    - L'impôt sur les sociétés ;
    - La taxe sur la valeur ajoutée.

- **Certificat délivré pour le paiement des cotisations auprès des organismes de sécurité sociale : (certificat prévu à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale, également dénommé « attestation de vigilance ») : [Obtenir une attestation - Urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)**

Ce certificat doit dater de moins de 6 mois et doit être fourni tous les 6 mois au cours de l'exécution du marché.

- **Certificat attestant du versement des cotisations aux caisses assurant le service des congés payés et du chômage intérimaires** : [www.cnetp.fr](http://www.cnetp.fr) espace sécurisé adhérents/rubrique documents téléchargeables/attestation de marché

*NB : Le candidat établi à l'étranger produit un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement.*

- Lorsque le candidat ou cotraitant est en **redressement judiciaire** : **copie du ou des jugements** prononcés. A noter que pour être attributaire, l'habilitation à poursuivre les activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché doit être prouvée.
- Pour la gestion financière et comptable du marché : un **RIB**
- **Le numéro unique d'identification SIREN du candidat.**

En cas d'impossibilité technique d'accéder, par l'intermédiaire du système électronique, aux données nécessaires en utilisant le numéro unique d'identification, la Région pourra demander un extrait Kbis.

- Le cas échéant, **la liste nominative des travailleurs étrangers employés** pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail Cette liste doit préciser, pour chaque salarié concerné, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
- Lorsque l'**employeur co-contractant est établi hors de France**, avant le début de chaque détachement d'un ou de plusieurs salariés, fournir les documents suivants (art. R. 1263-12 du code du travail) :
  - a) Une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le télé-service " SIPSI " du ministère chargé du travail, conformément aux articles R. 1263-5 et R. 1263-7 du code précité ;
  - b) Une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1 du code précité.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés ci-dessus, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'exclusion, ils peuvent être remplacés par une **déclaration sous serment ou**, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une **déclaration solennelle** faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Il est joint une **traduction en français** des documents rédigés dans une autre langue remis en application du présent article.

En application de l'article R2143-15 du code de la commande publique, l'attributaire peut remettre, en remplacement de tout ou certaines de ces pièces, un certificat d'inscription délivré par l'autorité compétente ou le certificat délivré par l'organisme de certification compétent. Ces certificats indiquent les références ayant permis l'inscription sur la liste officielle ou d'obtenir la certification, ainsi que la classification sur cette liste.

### 3) Remise du questionnaire relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

La Région Île-de-France, largement engagée dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et bénéficiant du label l'AFNOR sur cette thématique, souhaite sensibiliser ses fournisseurs et les associer dans une démarche d'amélioration continue en matière de lutte contre les discriminations et de promotion pour l'égalité Femmes-Hommes. À ce titre, la Région demande aux attributaires, dans un but de sensibilisation et d'incitation, de remplir un questionnaire sur leurs pratiques en matière de non-discrimination et de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

**ANNEXE I – Attestation de visite sur site (à joindre le cas échéant par le candidat, avec son offre)**

Dans le cadre de la consultation n°2600140 ayant pour objet :

**Marché de travaux en entreprise générale pour la rénovation du bâtiment A et la démolition du bâtiment F dans le cadre de la rénovation globale et l'extension du Lycée Pierre de Coubertin**

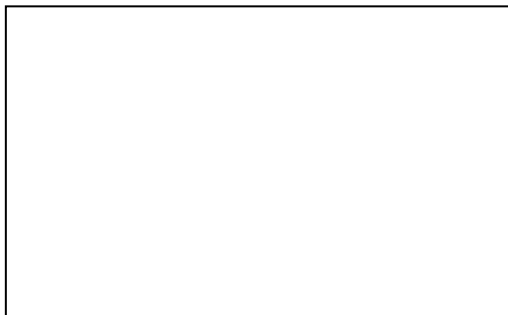
à Meaux (77)

L'opérateur.....,  
représenté par M/Mme.....,  
a accompli la visite sur site prévue à l'article VIII 4) du présent règlement,

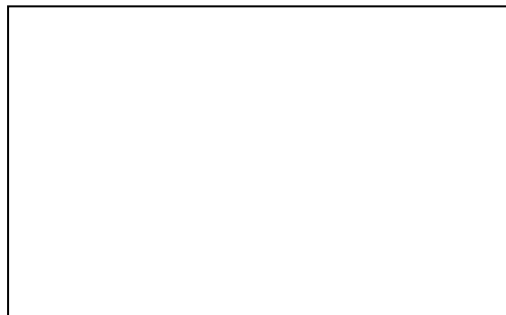
accompagné(e) de M/Mme.....,  
représentant la Région Île-de-France ou son mandataire, le ..... de .....h..... à .....h.....

Fait en deux exemplaires originaux, à ....., le .....

Pour la Région ou son représentant :



Pour l'opérateur :



## ANNEXE II – Dématérialisation des procédures

### 1) Maximilien, profil d'acheteur de la Région

Le profil acheteur de la Région est disponible à cette adresse : <https://marches.maximilien.fr>

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations.

Les candidats sont avisés que les frais d'accès au réseau et, le cas échéant, de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Ils veillent à respecter :

- Les conditions d'utilisation : <https://marches.maximilien.fr/?page=commun.ConditionsUtilisation&calledFrom=entreprise>
- Les Pré-requis techniques de la plateforme : [https://marches.maximilien.fr/?page=commun.PrerequisTechniques&calledFrom=entreprise#rubrique\\_2](https://marches.maximilien.fr/?page=commun.PrerequisTechniques&calledFrom=entreprise#rubrique_2)
- Les documents et informations complémentaires disponibles à la rubrique « aide » : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

En cas de problème sur la plateforme, vous pouvez joindre la hotline via :

- L'assistance en ligne depuis la plateforme disponible depuis cette page : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAide#>

### Suivre les évolutions de la consultation

Les soumissionnaires doivent choisir le mode de téléchargement du Document de Consultation des Entreprises souhaité :

- Téléchargement en mode identifié **[recommandé]** : vous serez tenu informé en cas de modification de la consultation et de réponses apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées
- Téléchargement en mode anonyme : Vous ne serez pas tenu informé en cas de modification de la consultation et de réponses aux candidats apportées par le pouvoir adjudicateur aux questions posées

**Soyez particulièrement attentif à bien renseigner le champ "e-mail"** dans la mesure où cette adresse sera celle utilisée pour informer des éventuelles modifications du DCE et des réponses aux questions des candidats en cours de publicité. La j de cette adresse électronique déclarée est de la responsabilité du soumissionnaire.

### Communication et échanges d'informations par voie électronique

Les candidats sont responsables du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (redirection automatique, utilisation d'anti-spam...) et doivent s'assurer que les messages envoyés par le portail Maximilien, notamment par l'adresse « [nepasrepondre@maximilien.fr](mailto:nepasrepondre@maximilien.fr) » ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

De manière générale, il incombe aux candidats une obligation de vigilance consistant en particulier à prendre connaissance de l'ensemble des messages qui leur seraient envoyés, quels que soient les moyens de communication utilisés et de veiller à répondre dans les formes et délais impartis.

### 2) Dépôt d'un pli électronique : recommandations

**Nous vous invitons à effectuer vos tests de configuration avant de remettre vos offres par voie électronique, notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique. Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.**

Si certaines pièces de la candidature sont mises à disposition dans un coffre-fort entreprise (par exemple celui du portail Maximilien), s'assurer de la validité des pièces et indiquer les modalités d'accès.

### Transmettre votre réponse électronique avec DUME



La présente consultation permet une remise de candidature simplifiée, pré-rempli grâce à votre numéro SIRET et au programme « Dites-le nous une fois ». **Le Règlement de Consultation identifie les informations que le DUME prend en charge.**

Le candidat peut répondre :



- via le formulaire en ligne de candidature DUME conformément au modèle fixé par le [règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type](#). Un guide est téléchargeable via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd>

Une fois le formulaire complété, des pièces complémentaires peuvent être transmises.

Ce formulaire peut être envoyé en amont des autres documents exigés dans la consultation, notamment en cas de groupement, pour permettre aux autres candidats du groupement de valider leur formulaire. Une fois le formulaire envoyé, il est possible de le modifier. Seul le dernier envoi sera pris en compte.

### Dépôt de l'offre

Les candidats doivent joindre les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre dans la section « Pièces de la réponse ». Les formats de fichiers préconisés sont les suivants : .doc/.rtf/.pdf /.xls ou tableur/ image : JPEG ou TIFF CCIT groupe IV (format volumineux).

En tout état de cause, pour que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas), il convient de :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité.

Tous les fichiers envoyés doivent être traités préalablement à l'anti-virus, à la charge du candidat. En cas de détection d'un programme informatique malveillant, l'offre ne peut être acceptée qu'en cas de transmission d'une copie de sauvegarde dans les conditions définies au présent Règlement de Consultation.

### Valider le dépôt

Pour valider le dépôt de son pli, le candidat doit accepter les conditions d'utilisation et cliquer sur "valider ". Un message indique au candidat que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant foi.

## ANNEXE III – Nomenclature - Format des réponses pour les candidatures et les offres

Les éléments en **couleur** sont à modifier en faveur des raisons sociales du candidat.

### Pour la candidature :

 **CANDIDAT**\_Dossier candidature

 **CANDIDAT**\_01\_DC1

 **CANDIDAT**\_02\_DC2

 **CANDIDAT**\_03\_CA

 **CANDIDAT**\_04\_Déclaration d'assurance

 **CANDIDAT**\_05\_Déclaration sur l'honneur

 **CANDIDAT**\_06\_Effectifs moyens annuels

 **CANDIDAT**\_07\_Equipe\_CV

 **CANDIDAT**\_08\_Références

 **CANDIDAT**\_10\_Outillage, matériel et équipement technique

 **CANDIDAT**\_11\_Certifications

 **CANDIDAT**\_12\_Éléments supplémentaires facultatifs

En cas de cotraitance, les éléments de candidature devront respecter la nomenclature suivante :

 **MANDATAIRE**\_Dossier candidature

 **MANDATAIRE**\_01\_DC1

 **MANDATAIRE**\_02\_Présentation des références

 01.**MANDATAIRE**

 **MANDATAIRE**\_01\_CA

 **MANDATAIRE**\_02\_DC2

 **MANDATAIRE**\_03\_....

 02.**COTRAITANT A**

 **COTRAITANT A**\_01\_CA

 **COTRAITANT A**\_02\_DC2

 **COTRAITANT A**\_03\_...

 03.**COTRAITANT B**